

VERDI

ORVITIS
17, boulevard Voltaire
B.P. 90 104
21 001 DIJON CEDEX

**PROJET ORVITIS D'EHPAD A
SOMBERNON (21540)
IDENTIFICATION DE ZONE HUMIDE**

Rapport étude de sol / volet pédologie
Rapport provisoire



SOMMAIRE



PROJET ORVITIS D'EH PAD A SOMBERNON (21540)	1
IDENTIFICATION DE ZONE HUMIDE	1
1. Objet de la mission	3
1.1 Situation du projet	4
1.2 Localisation cadastrale	5
1.3 Cadre de travail	6
2. Synthèse des investigations de terrain	7
2.1 Aperçu géomorphologique	7
2.2 Aperçu pédologique - Sondages à la tarière	9
3. Conclusion	11
4. Annexe 1 – Reportage photographique	12
5. Annexe 2 – Profils pédologiques	16



1. OBJET DE LA MISSION

ORVITIS a mandaté le bureau d'étude Verdi Ingénierie pour effectuer une mission de recherche de zone humide sur le terrain d'assiette du projet de construction d'un EHPAD à Sombernon (21540).

Le projet de création d'EHPAD se localise au Nord de la commune, entre l'Avenue de la Brenne (route D9) et la rue de Sainte-Barbe.

En parallèle aux études de conception de l'aménagement et à l'éventuel dossier loi sur l'eau, les parcelles du projet doivent faire l'objet d'une **recherche de présence éventuelle de zones humides**.

VOLET FAUNE FLORE

Le Bureau d'Études Verdi Ingénierie Bourgogne Franche Comté :

- ▶ **A réalisé un pré-diagnostic écologique en juillet 2023.** Ce document fait l'objet de deux rapports indépendants : rapport prédiagnostic écologique (septembre 2023) et rapport fiches de terrain n°1 (septembre 2023).
- ▶ **Réaliser en mai 2024 une seconde campagne de diagnostic écologique.**
- ▶ **Un rapport de synthèse sera alors produit en juin 2024.** Il synthétisera les données des deux campagnes d'intervention : pré-diagnostic écologique en juillet 2023 & pré-diagnostic écologique en mai 2024.

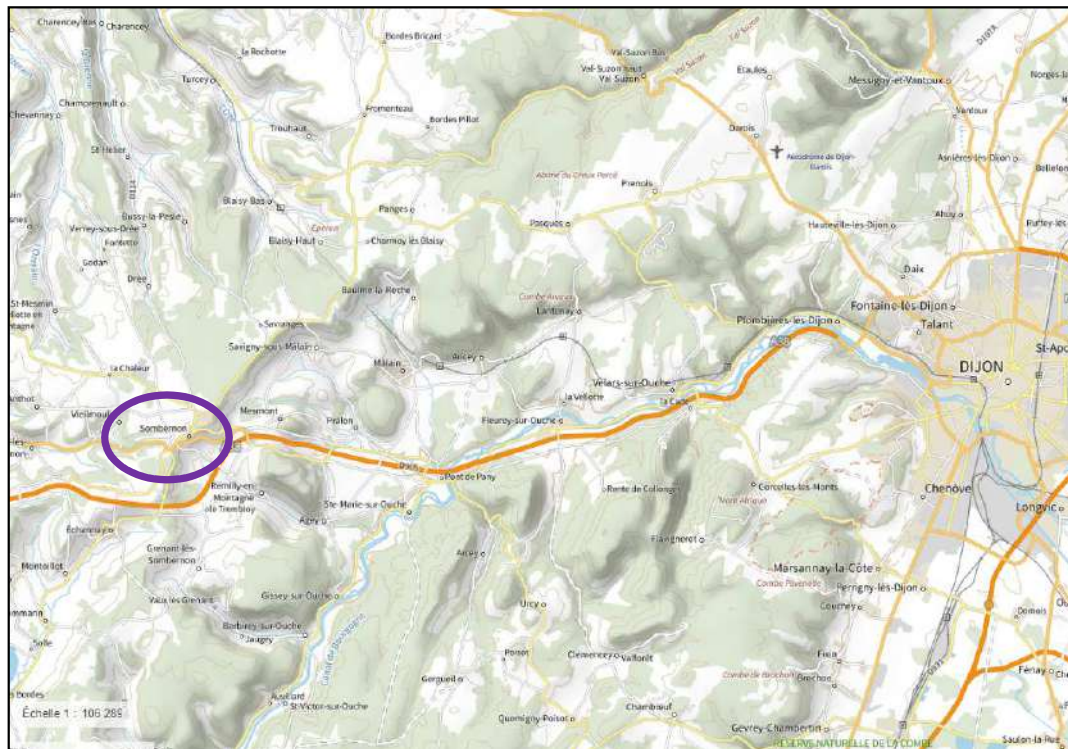
VOLET ETUDES DE SOL / PEDOLOGIE

Le Bureau d'Études Verdi Ingénierie Bourgogne Franche Comté :

- ▶ Une prospection de terrain (étude de sol) en date du 24 août 2023,
- ▶ a rédigé le présent rapport d'étude détaillant les points suivants :
 - Reportage photographique
 - Aperçu géomorphologique
 - Sondages à la tarière pour détermination de la nature des sols
 - Note de synthèse détaillant les conclusions de la recherche de zone humide via le critère étude de sol / pédologie.

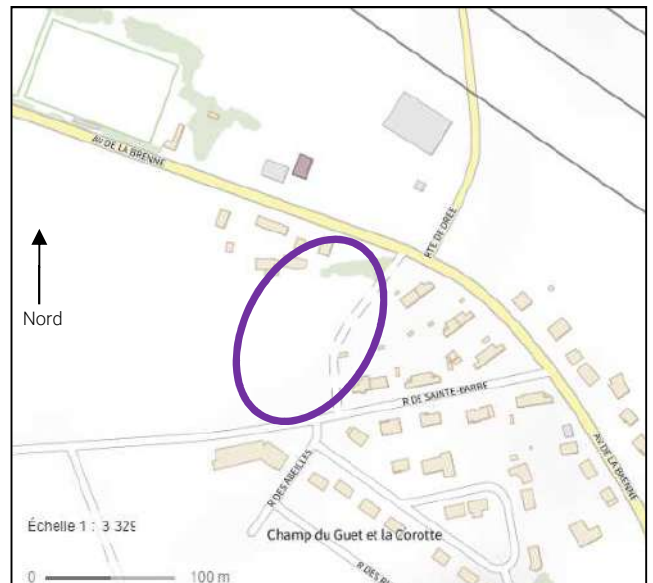
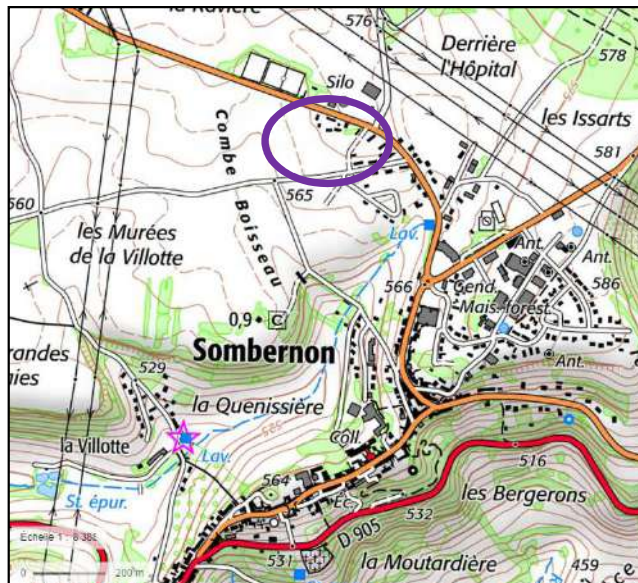
1.1 Situation du projet

Sombornon se situe au centre du département de la Côte d'Or, à 25 km à l'ouest de Dijon, à une altitude de 575 m.

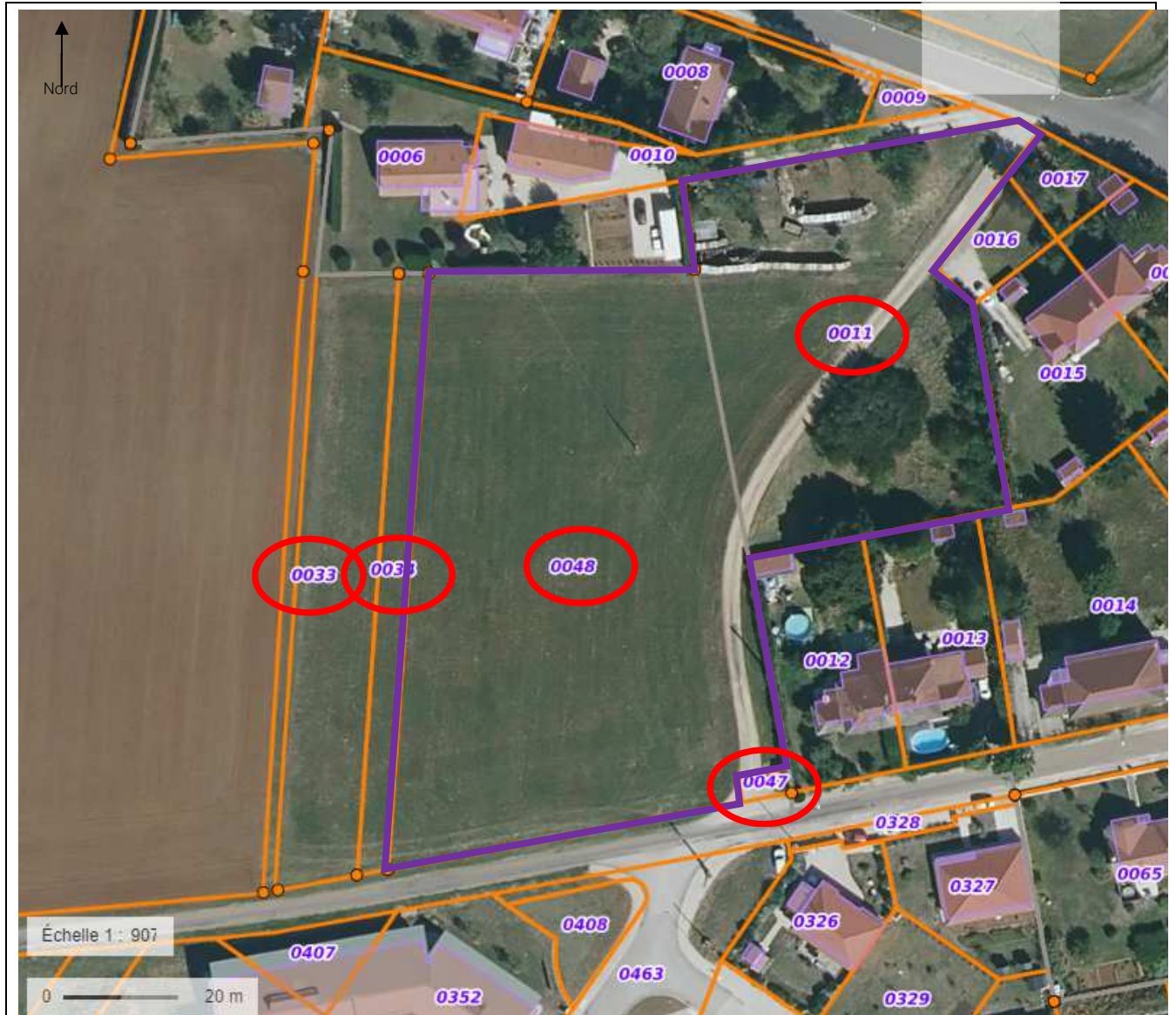


Plan sans échelle

Le terrain d'assiette du projet se situe au nord du bourg, entre la RD9 Avenue de Brenne et la rue de Sainte Barbe au Sud.



1.2 Localisation cadastrale



Parcelles concernées par le projet



parcelles concernées par l'identification
de zones humides

Les parcelles concernées par le projet, sont les suivantes :

- ▶ Parcelle AD11 // surface de la parcelle 3 233 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.
- ▶ Parcelle ZC48 // surface de la parcelle 5 660 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.

Les parcelles concernées par l'identification de zones humides, sont les suivantes :

- ▶ Parcelle AD11 // surface de la parcelle 3 233 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.
- ▶ Parcelle ZC48 // surface de la parcelle 5 660 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.
- ▶ Parcelle ZC33 // surface de la parcelle 1 400 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.
- ▶ Parcelle ZC47 // surface de la parcelle 47 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.
- ▶ Parcelle ZC34 // surface de la parcelle 560 m² // La totalité de la parcelle est concernée par le projet.

Un reportage photographique est fourni en annexe 1.

1.3 Cadre de travail

La définition et la délimitation des zones humides ont été réalisées selon les documents suivants :

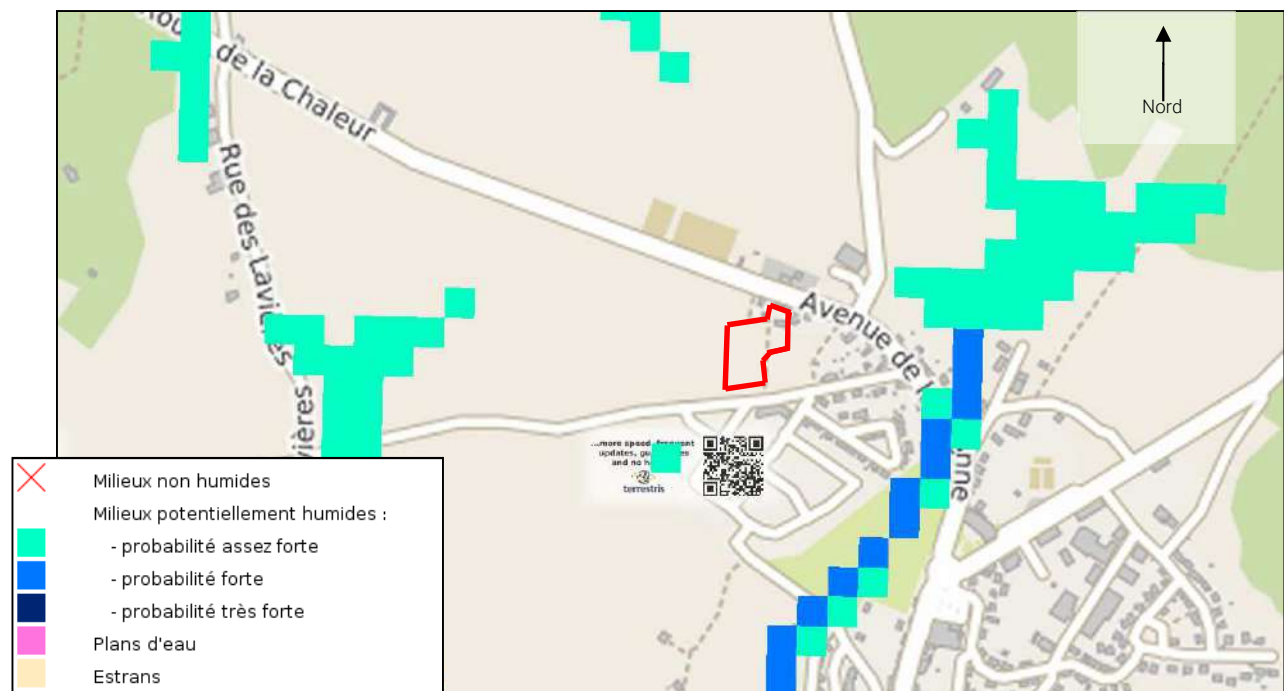
- l'Arrêté du 1^{er} octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Pour ce faire, les prestations suivantes ont été réalisées :

- Réalisation de sondages pédologiques pour confirmer ou infirmer le caractère humide des parcelles concernées par le projet;
- Recueil de données, interprétation et analyse des résultats des sondages ;
- Définition et caractérisation des éventuelles zones humides, à partir du critère sol / pédologie uniquement.

L'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont cartographié des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

D'après leur carte (extrait fourni ci-dessous), le terrain d'assiette du projet n'est pas inscrit au sein d'une zone humide.



Conclusion :

D'après la bibliographie, aucune zone humide n'a actuellement été recensée sur la parcelle d'étude et la probabilité d'en identifier une est faible.

2. SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

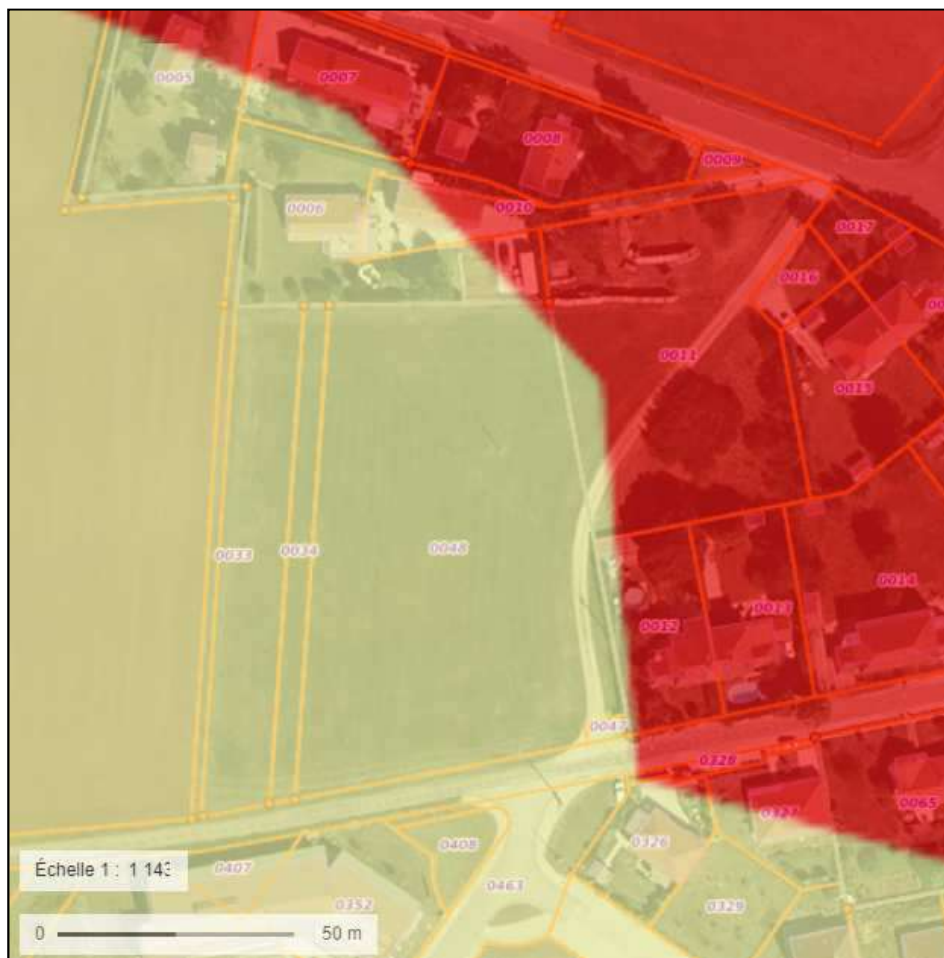
2.1 Aperçu géomorphologique

Les investigations de terrain ont été réalisées le 24 août 2023.

Le terrain d'assiette présente une vocation agricole : la parcelle est cultivée.

La classification Corine Land Cover le reconnaît comme :

- une zone de terres arables
- une zone de tissu urbain (dans sa partie Nord-Est).



■ Terres arables hors périmètres
d'irrigation

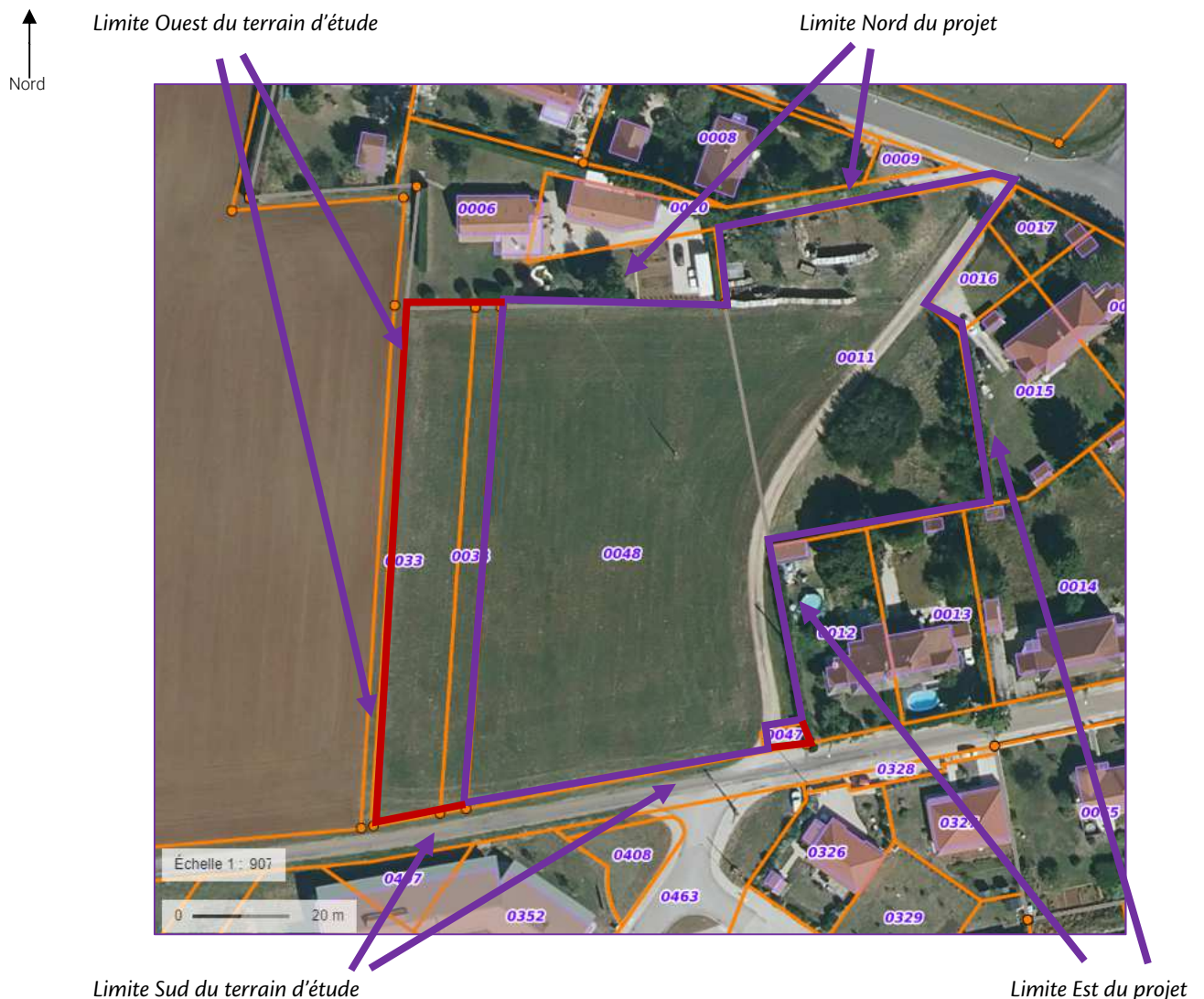
■ Tissu urbain discontinu

La géomorphologie du secteur permet de dégager les unités suivantes :

Le terrain d'assiette du projet se développe au niveau d'une parcelle cultivée, d'une zone enherbée et d'un chemin empierré. Une ligne électrique moyenne tension se situe en surplomb du terrain d'assiette.

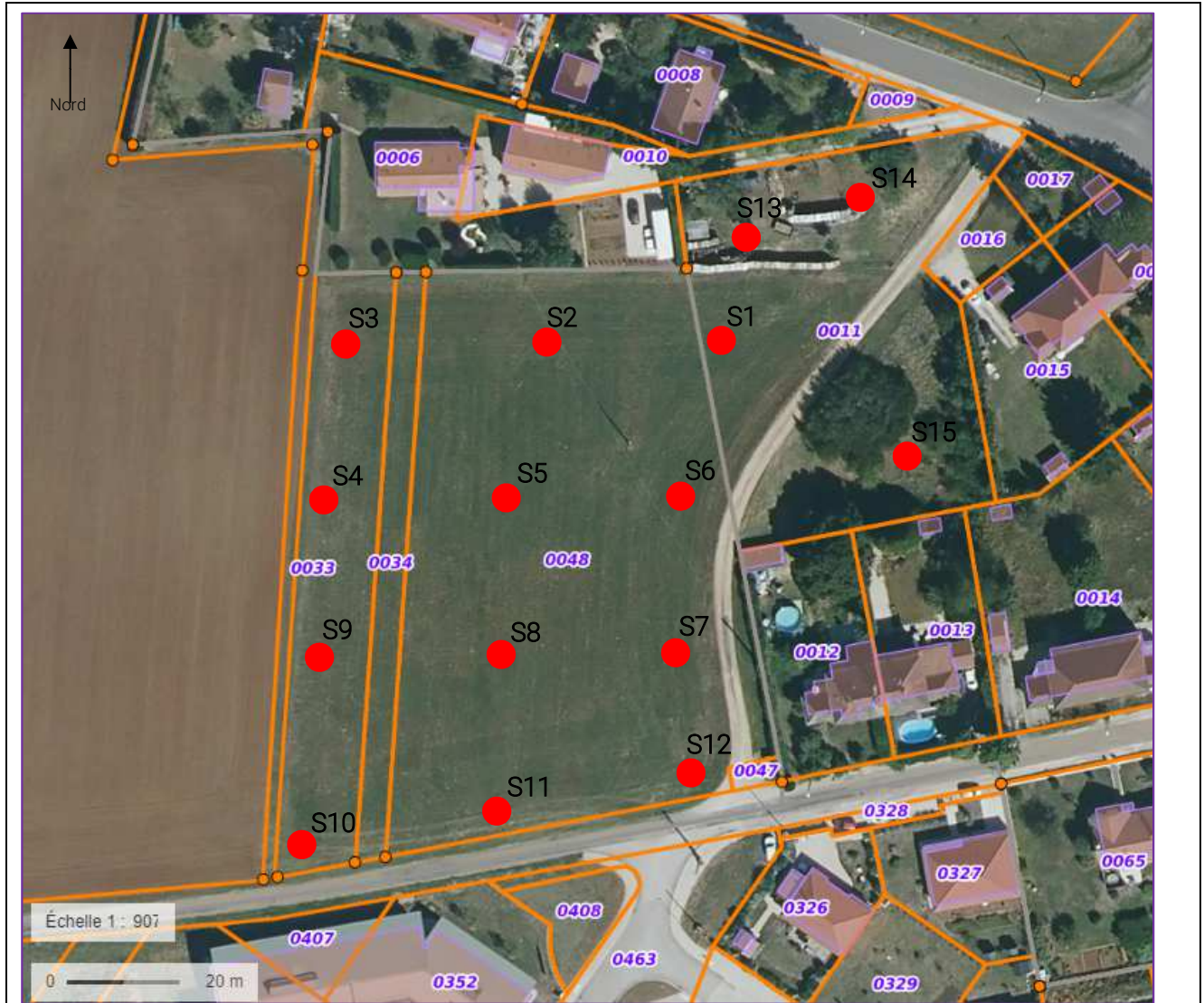
La pente moyenne du terrain est de 3% en direction du Sud, passant 573m au Nord (RD9 – Avenue de la Brenne) et 568 m au Sud (Rue de Sainte Barbe).

- ▶ **Limite Nord**
Cette limite est marquée par une clôture séparant le projet d'une zone urbanisée de pavillons.
La parcelle possède un accès de la R9 – Avenue de la Brenne.
- ▶ **Limite Est**
Idem. Cette limite est marquée par une clôture séparant le projet d'une zone urbanisée de pavillons.
- ▶ **Limite Sud**
Cette limite est constituée par la rue de la Sainte Barbe, où un accotement enherbé d'une largeur d'un mètre laisse la place à la chaussée enrobée.
- ▶ **Limite Ouest**
Cette limite est constituée par une parcelle agricole, dont la culture était différente de celle du terrain d'assiette. Le sentier communal dit du stade, situé entre ces 2 parcelles agricoles, n'est pas visible sur le terrain.



2.2 Aperçu pédologique - Sondages à la tarière

15 sondages à la tarière ont été réalisés sur le terrain d'assiette du projet. La localisation des sondages est précisée sur la cartographie ci-dessous. Les profils pédologiques sont fournis en annexe 2.



Coordonnées (Lambert 93)	X	828938.35 m
	Y	6691979.63 m
Altitude (m)	Environ 570 mètres	
Topographie	Terrain avec une pente de 3% en direction du Sud.	
S...	Sondages à la tarière	

Les horizons suivants ont été rencontrés :

- ▶ **L'horizon de surface, appelé A1, est limono-argileux et de couleur brun.**

Cet horizon est rencontré sur tous les sondages jusqu'à une profondeur comprise entre 0,30 et 70 cm. **Le sol est dépourvu d'hydromorphie et il présente une abondance de cailloux.** Ces derniers sont fréquemment responsables d'un refus tarière – arrêt du sondage à une profondeur comprise entre 30 et 70 cm.

Les sondages 5, 7 et 14 ont été réalisés à la pioche, qui a permis de « traverser » l'horizon de surface très riche en cailloux.

- ▶ **Un horizon B1 brun est argilo-limoneux, mis en évidence au niveau des sondages 2 et 7.**

Cet horizon est rencontré à la profondeur de 30 cm et de prolonge jusqu'à 0,70 m de profondeur (refus tarière S7) et jusqu'à 120 cm (sondage S7).

Cet horizon est dépourvu de cailloux et d'hydromorphie.

Synthèse

Pour rappel un sol peut être classifié de sol de **zone humide** si :

Arrêté du 1^{er} octobre 2009

- ▶ des traits réductiques verdâtre/bleuâtre débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol
- ▶ des traits rédoxiques taches ou accumulations de rouille, nodules ou films bruns ou noirs, débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ▶ des traits rédoxiques taches ou accumulations de rouille, nodules ou films bruns ou noirs, débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques verdâtre/bleuâtre apparaissant entre 80 et 120

Circulaire du 18 Janvier 2010

- ▶ des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ▶ des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

Conclusion

Aucun sondage ne met en évidence des types de sols de zone humide définie au sein de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010.

3. CONCLUSION

Les études de sol / pédologie de terrain réalisées le 24 août 2023 permettent de conclure que :

- ▶ Aucun sondage ne met en évidence des types de sols de zone humide définie au sein de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010.

Concernant le volet étude de sol / pédologie : Les investigations de terrains permettent donc de conclure qu'il n'existe pas de zones humides au niveau de la zone d'étude.

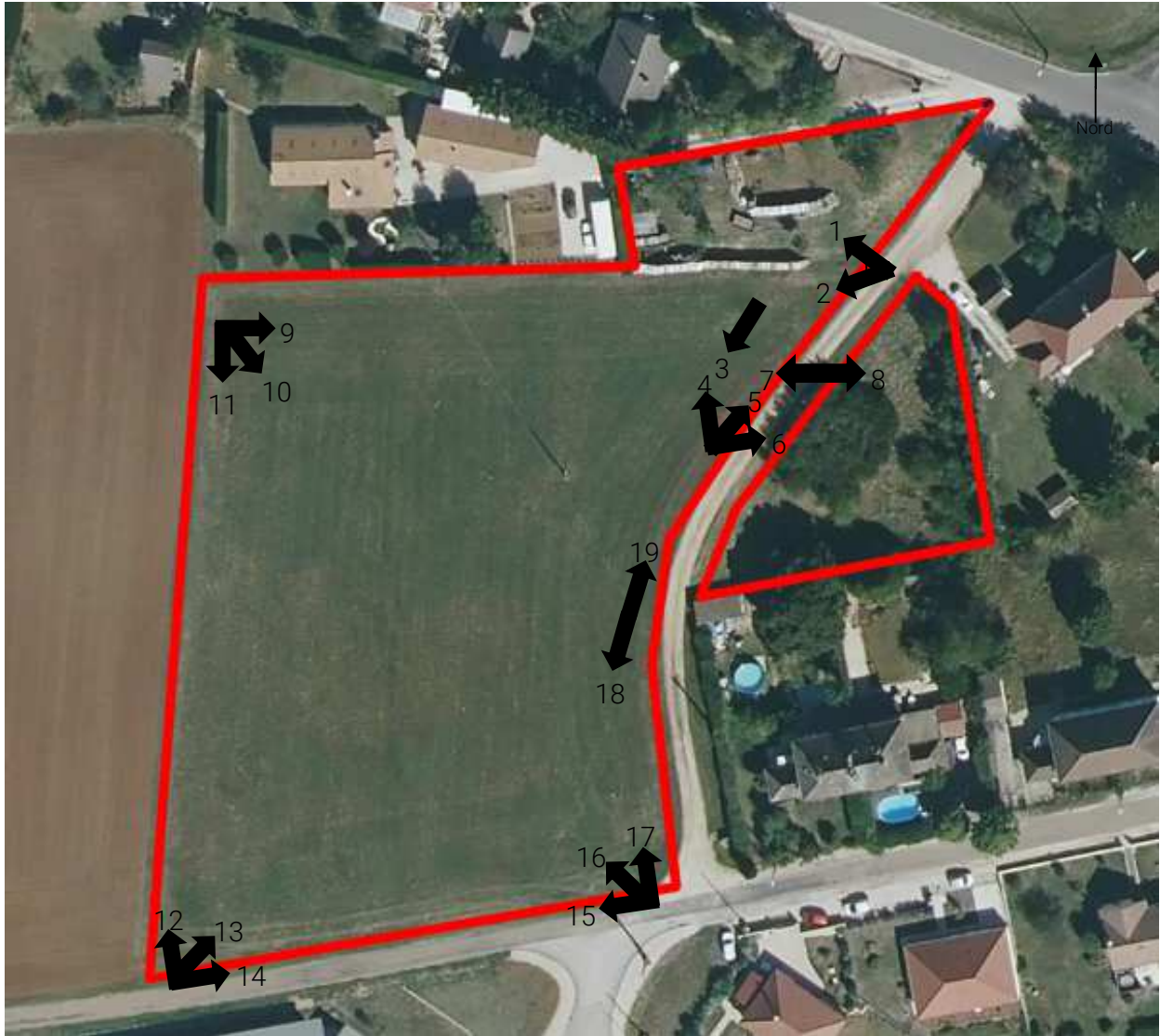
Il est important de préciser que le terrain d'assiette fait l'objet de diagnostics écologiques, car le volet floristique doit être étudié afin de vérifier qu'il n'est pas le marqueur d'une zone humide.

Les conclusions du pré-diagnostic écologique en juillet 2023, sont fournies au sein de deux rapports indépendants : rapport prédiagnostic écologique (septembre 2023) et rapport fiches de terrain n°1 (septembre 2023).

Une seconde campagne de diagnostic écologique sera réalisée en mai 2024.

Un rapport de synthèse sera alors produit en juin 2024. Il synthétisera les données des deux campagnes d'intervention : pré-diagnostic écologique en juillet 2023 & pré-diagnostic écologique en mai 2024.

4. ANNEXE 1 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE





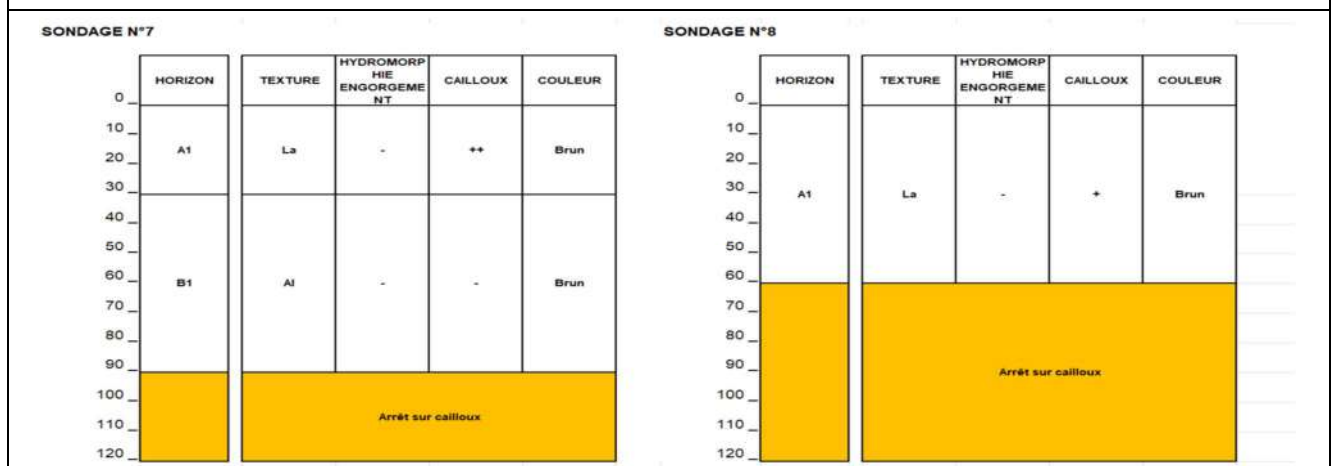
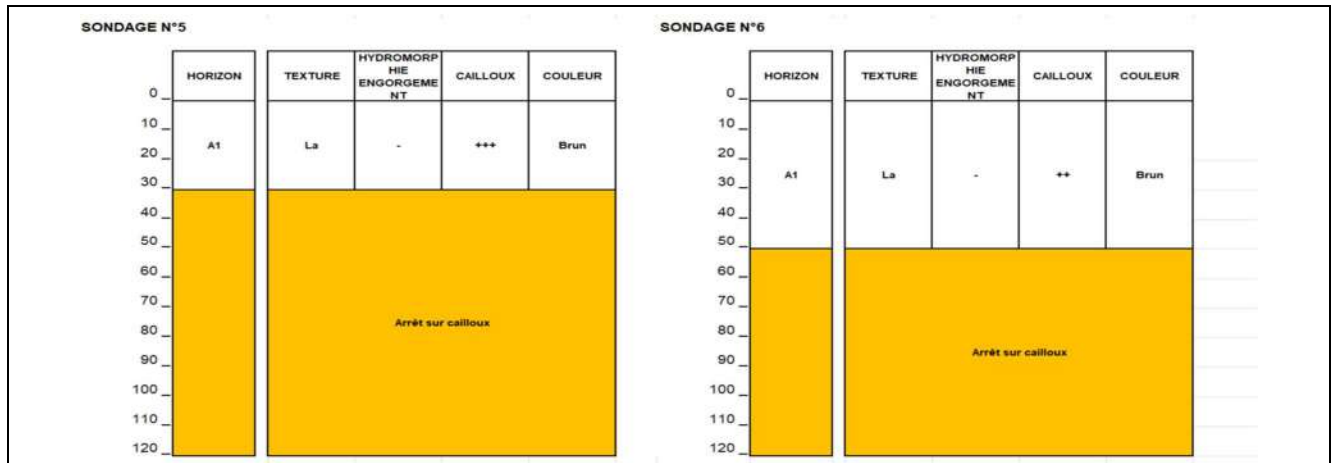


19



5. ANNEXE 2 – PROFILS PEDOLOGIQUES





SONDAGE N°9					SONDAGE N°10				
HORIZON	TEXTURE	HYDROMORPHIE ENGORGEMENT	CAILLOUX	COULEUR	HORIZON	TEXTURE	HYDROMORPHIE ENGORGEMENT	CAILLOUX	COULEUR
0					0				
10					10				
20					20	A1	La	-	Brun
30	A1	La	-	++	30	A1	La	-	++
40					40				
50					50				
60					60				
70					70				
80					80				
90					90				
100					100				
110					110				
120					120				



SONDAGE N°11					SONDAGE N°12				
HORIZON	TEXTURE	HYDROMORPHIE ENGORGEMENT	CAILLOUX	COULEUR	HORIZON	TEXTURE	HYDROMORPHIE ENGORGEMENT	CAILLOUX	COULEUR
0					0				
10					10				
20					20				
30					30	A1	La	-	Brun
40	A1	La	-	+	40	A1	La	-	+
50					50				
60					60				
70					70				
80					80				
90					90				
100					100				
110					110				
120					120				







Pour nous contacter

Marc LOPEZ

Chef de projet Environnement

+33 6 73 94 08 50

mlopez@verdi-ingenierie.fr

VERDI

VERDI Ingénierie Bourgogne Franche-Comté

Siège social : 2 rue de Fontaine les Dijon | 21000 Dijon | Tél. 03 80 72 39 42

bourgognefranche.comte@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 50 000 € | SIRET 487 892 101 00030 RCS DIJON | APE 7112B |

TVA Intracommunautaire FR 53 487892101

Agences : 13 avenue Aristide Briand | 39100 Dole | Tél. 03 84 79 02 57

www.verdi-ingenierie.fr